

## **L'évolution du droit pénal international dans la défense des droits de l'Homme**

Les conventions internationales de protection des droits de l'Homme représentent le socle sur lequel repose la conscience démocratique mondiale, transcendant les frontières nationales pour ériger un ensemble de normes et de principes visant à assurer la dignité et les droits fondamentaux de chaque individu. Au cœur de cette construction juridique se trouve le développement du droit pénal international, une branche du droit visant à réprimer les crimes les plus graves, tels que les génocides, les crimes de masse et les violences extrêmes. Ainsi, nous pouvons nous demander de quelle manière le développement du droit pénal international est-il lié à la protection et la défense des droits de l'Homme? Pour ce faire, nous verrons dans une première partie le lien indissociable entre le droit pénal international et la protection des droits de l'Homme. Une deuxième partie sur les défis du droit pénal International dans la protection des droits de l'Homme et une troisième partie sur les perspectives et les défis futurs.

L'émergence des conventions internationales de protection des droits de l'Homme est liée à la prise de conscience collective des atrocités commises au cours de la deuxième guerre mondiale. Les horreurs de l'Holocauste ont entraîné la communauté internationale à créer un système juridique garantissant que de tels crimes ne se reproduiraient plus jamais, établissant un socle juridique contraignant pour les États, les engageant à respecter et protéger les droits fondamentaux de tous les individus. Les conventions ont été créées comme des garanties universelles, séparant les particularités culturelles et nationales pour établir des normes minimales applicables à tous les êtres humains, indépendamment de leur origine ou de leur statut. On retrouve aussi l'importance de la charte des Nations Unies dans la protection des droits de l'Homme, voté en 1945, a mis en place un cadre pour promouvoir la protection des droits de l'homme, affirmant la foi dans la dignité et la valeur de chaque être humain, en plus de l'égalité homme femme. “Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Adopté par l'Assemblée générale de l'ONU le 16 décembre 1966 et entré en vigueur en 1976, il regroupe 168 États parties. Les droits énumérés dans ce texte protègent les droits et libertés fondamentaux des individus contre les atteintes et empiètements des autorités de l'État.” (dictionnaire droit humanitaire).

Les conventions n'ont pas seulement été des déclarations idéalistes, mais elles ont été mises à l'épreuve dans des moments critiques de l'histoire, engageant la communauté internationale à intervenir dans des situations de crises majeures. Comme pour le génocide au Rwanda en 1994, où les conventions ont été mises à rude épreuve. Malheureusement, malgré la reconnaissance du génocide, la communauté internationale a failli à sa mission de protection des droits humains, en particulier en raison des défaillances du conseil de sécurité de l'ONU. Il y a aussi la crise en Ukraine qui a mis en lumière l'importance des conventions face aux violations massives des droits humains, offrant un cadre juridique pour enquêter et poursuivre les responsables de ces actes. Par ailleurs, c'est le Procès de Nuremberg, qui a jugé les dirigeants nazis après la deuxième guerre mondiale, et qui a été le pilier pour la création des bases du droit pénal international en reconnaissant la responsabilité individuelle



Tout d'abord, on constate que dans le génocide au Rwanda il y a eu des défaillances du conseil de sécurité de l'ONU, notamment son incapacité à prévenir efficacement les atrocités. Malgré son intervention au Rwanda, les critiques subsistent quant aux défaillances du Conseil de Sécurité de l'ONU, illustrant les limites de l'efficacité des mécanismes internationaux. Le retrait des Casques Bleus à un moment critique du génocide a laissé place à une violence inouïe.



Cette caricature fait référence aux massacres ayant eu lieu lors du génocide au Rwanda en 1994. © Plantu, 18 mai 2015.

Dans le contexte du conflit Israël-Palestine, l'incapacité à mettre fin aux cycles de violence souligne les défis persistants dans la protection des droits humains. Les rapports successifs des organismes de l'ONU soulignent des violations continues, malgré les efforts déployés pour tenter d'apaiser la situation dégénérative au fil du temps, comme on le voit avec la reprise des hostilités dans les dernières actualités. En ce qui concerne la guerre entre l'Ukraine et la Russie, les limites dans la prévention des crimes de masse, lors de la crise en Ukraine, mettent en évidence la complexité des enjeux politiques et la nécessité d'une coopération internationale accrue et efficace. En outre, malgré l'importance historique du Procès de Nuremberg, des critiques subsistent quant à ses limites, soulignant les défis inhérents à la justice internationale, l'une des fameuses critiques a été celle de la "justice des vainqueurs". Dans le cas des guerres du Golfe, ce sont les zones d'ombre dans l'application du droit international qui révèlent des lacunes persistantes dans la protection des droits de l'homme en période de conflit armé.

L'utilisation sélective des conventions comme outils politiques soulève des préoccupations quant à l'équité dans l'application du droit international. Des sanctions sélectives sont imposées dans certaines régions du monde qui suscitent des critiques par rapport à la partialité des actions entreprises par les organisations internationales. Les critiques de l'inefficacité des mécanismes onusiens dans le contexte du génocide au Rwanda mettent en évidence les défis de la coordination internationale, comme celui du retard dans la réponse internationale au génocide rwandais qui a eu des conséquences tragiques pour cette populations. De même pour le conflit israélo-palestinien, certaines recommandations et résolutions ont été ignorées par l'ONU qui n'a pas pleinement tout mis en œuvre sur le terrain pour résoudre le conflit Israël-Palestine.



Oli, 23 septembre 2011, Politique, actualités, Barack Obama, Israël, Mahmoud Abbas, ONU, Palestine

Ce qui souligne la nécessité d'une justice plus équitable et d'une mise en œuvre plus effective dans les décisions internationales et la reconnaissance des droits fondamentaux des deux parties. De plus, les enjeux politiques de la Russie, comme avec l'annexion de la Crimée, entravent la protection des droits humains, lors de la crise en Ukraine, ce qui souligne le besoin de préserver l'objectivité du droit international : “Le procureur de la Cour pénale internationale ouvre une enquête pour crimes de guerres et crimes contre l’humanité le 28 février 2022.” (ONU et la guerre en Ukraine). Puisqu’elle est vitale pour garantir que la justice et la protection des droits humains ne soient pas compromises au profit d'objectifs politiques. Dans ce contexte complexe, la promotion de mécanismes impartiaux, le dialogue et l'engagement de la communauté internationale demeurent des enjeux majeurs pour avancer vers une résolution pacifique et la protection durable des droits humains dans la région.

Pour résumer, nous avons étudié le cas de la sélectivité et de la politisation qui se trouve entre le lien du droit pénal international et de la protection des droits de l’Homme qui se retrouvent parfois à être en conflit d’intérêt comme on a vu avec les sanctions sélectives. Ensuite, dans la troisième et dernière partie nous verrons les perspectives et les futurs défis du droit pénal international pour la protection des droits de l’Homme.

Enfin, nous aborderons le besoin de renforcer la coopération internationale et donc le lien entre le droit pénal international et les droits de l’Homme. Il faut impérativement faire une réforme du conseil de sécurité de l’ONU qui, comme on l'a vu, n’est plus efficace dans la résolution de certains conflits et qui n’est plus à jour avec la société actuelle. C’est donc nécessaire pour renforcer la base du lien entre le droit pénal international et les droits fondamentaux de l’Homme. La coopération entre les États doit être renforcée pour assurer une application efficace des conventions, encourageant la collaboration, la mise en œuvre dans la prise des décisions dans le monde et une réponse collective lorsqu’il y a des violations des droits de l’Homme. Pour cela, on voit naître des coalitions internationales pour lutter contre l’impunité et promouvoir la justice internationale.



D'autre part, il faudrait la mise en place d'une adaptation des conventions face aux nouveaux défis à venir. Les défis posés par les avancées technologiques et la cybercriminalité imposent une adaptation constante des conventions pour protéger les droits de l'homme dans un contexte numérique en évolution. Les cyberattaques, de plus en plus sophistiquées, nécessitent une réflexion sur la manière dont les conventions peuvent être adaptées pour traiter ces nouvelles menaces, avec de nouvelles lois et de nouvelles réglementations lorsqu'il y a atteinte aux droits de l'Homme. Face aux crises humanitaires et aux mouvements migratoires, les conventions doivent être adaptées pour répondre aux besoins particuliers des populations vulnérables. La réponse aux migrations de masse doit être intégrée dans les principes des conventions pour garantir la protection des droits de l'Homme.

Par ailleurs, il faut éduquer aux droits de l'Homme comme pilier fondamental de toute conception idéologique. Pour cela, il faut sensibiliser et éduquer les sociétés pour une culture mondiale basée sur le respect et la protection des droits fondamentaux de l'Homme. La mise en place de programmes éducatifs intégrant les droits de l'homme sont essentiels pour former une nouvelle génération de citoyens conscients de leurs responsabilités envers autrui et pour éviter tout conflits.



Il y a aussi les ONG qui jouent un rôle crucial dans la surveillance et la dénonciation des violations des droits de l'homme, soulignant l'importance de soutenir leur action dans le monde et de plus les promouvoir pour qu'il se fassent connaître dans le monde. Leurs rapports réguliers mettent en lumière les violations persistantes et contribuent à maintenir la pression sur les acteurs internationaux et à activer le processus d'intervention dans les conflits.

En conclusion, l'analyse des conventions internationales de protection des droits de l'homme révèle un lien indissociable avec le droit pénal international dans la défense des droits fondamentaux. Les réussites et les échecs exposent les défis persistants, mais également les avancées significatives. Les perspectives futures mettent en lumière la nécessité d'une coopération internationale renforcée, d'une adaptation constante aux nouveaux défis et d'une éducation généralisée aux droits de l'homme pour construire un avenir où la protection des droits fondamentaux reste une priorité mondiale.

Source :

- <https://www.jeuneafrique.com/789784/politique/lors-du-genocide-des-tutsi-au-rwanda-lonu-etait-au-coeur-dune-campagne-e-deni/>
- <https://dictionnaire-droit-humanitaire.org/content/article/2/convention-internationale/#:~:text=En%20droit%20international%2C%20ce%20sont%20nature%20juridique%20entre%20les%20%C3%89tats.>
- <https://gallica.bnf.fr/blog/21042017/le-proces-de-nuremberg-dans-gallica?mode=desktop>
- [https://fr.wikipedia.org/wiki/Cour\\_p%C3%A9nale\\_internationale](https://fr.wikipedia.org/wiki/Cour_p%C3%A9nale_internationale)
- <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20220412-rdc-thomas-lubanga-et-floribert-ndjabu-retrouvent-la-libert%C3%A9-en-ituri>
- [https://www.youtube.com/watch?v=s3mryTAXC\\_k](https://www.youtube.com/watch?v=s3mryTAXC_k)
- <https://unric.org/fr/onu-et-la-guerre-en-ukraine-les-principales-informations/#:~:text=La%20Russie%20a%20lanc%C3%A9%20dans%20la%20Charte%20des%20Nations%20Unies.>
- <https://www.maxicours.com/se/cours/les-conflits-au-moyen-orient-la-guerre-du-golfe-1991/#:~:text=%2D%20Elle%20repr%C3%A9sente%20le%20moment%20o%C3%B9%20enjeu%20l%C3%A9gitime%20des%20interventions%20militaires.>
- <https://journals.openedition.org/chrhc/1708>
- <https://www.cairn.info/revue-guerres-mondiales-et-conflits-contemporains-2004-2-page-55.htm>
- [https://fr.wikipedia.org/wiki/Conflit\\_isra%C3%A9lo-palestinien](https://fr.wikipedia.org/wiki/Conflit_isra%C3%A9lo-palestinien)

<https://www.un.org/fr/situation-in-occupied-palestine-and-israel>  
<https://www.humeurs.be/2011/09/pas-de-place-a-lonu-pour-la-palestine/>  
[https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89ducation\\_aux\\_droits\\_de\\_l'homme](https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89ducation_aux_droits_de_l'homme)  
<https://www.fidh.org/fr/qui-sommes-nous/la-federation-internationale-pour-les-droits-humains/#:~:text=La%20FIDH%20est%20une%20ONG,des%20droits%20de%20l'Homme.>  
<https://www.cairn.info/revue-projet-2002-1-page-33.htm>  
<https://www.cairn.info/revue-pouvoirs-2004-2-page-125.htm>  
<https://webdoc.rfi.fr/justice-internationale-dans-les-rouages-de-la-lutte-contre-l-impunite/>  
<https://www.usine-digitale.fr/article/la-cour-europeenne-des-droits-de-l-homme-cyberattaque-a-la-suite-d-une-decision-contre-la-turquie.N1043344>  
<https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/cybersecurity/>  
<https://www.un.org/fr/chronicle/article/la-protection-des-droits>  
[https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Publications/MigrationHR\\_and\\_Governance\\_HR\\_PUB\\_15\\_3\\_FR.pdf](https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Publications/MigrationHR_and_Governance_HR_PUB_15_3_FR.pdf)